



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**  
Jeudi 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le cinq avril deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Jacques CHAIGNEAU, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre, PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 23 – Pouvoirs : 8 – Votants : 31  
Monsieur BERNARDEAU Marc s'est retiré de la séance.



**DEL 2024-054 TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU SECTEUR PRE-  
ADOLESCENTS DE SAINT-BREVIN-LES-PINS A COMPTER DU 08 JUILLET 2024.**

Par la délibération 2023-084 du Conseil Communautaire le 15 juin 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée pour l'accueil de loisirs sans hébergement du secteur préadolescents de Saint-Brevin-les-Pins fonctionnant en période de vacances scolaires.

Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle grille tarifaire, la fréquentation de cet accueil a fortement diminué.

L'accueil de ce public répond à des enjeux de prévention précoce et rappelle l'importance de rechercher d'une continuité de propositions d'accueil pour des jeunes qui ne fréquentent plus les accueils de loisirs traditionnels et sont encore trop jeunes pour fréquenter les accueils des services jeunesse dédiés aux adolescents.

Je vous propose, sur avis de la commission « Ressources Humaines, Enfance, Jeunesse et Solidarités » et du bureau communautaire, de fixer de nouveaux tarifs communautaires indiqués dans les tableaux ci-dessous :

**TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR PREADOLESCENTS**  
A COMPTER DU 01 JUILLET 2024

PRESTATIONS	ANCIENS TARIFS			NOUVEAU TARIFS		
	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
1/2 journée sans repas	<b>0,006</b>	4,22 €	10,55 €	<b>0,0028</b>	1,88 €	5,32 €
1/2 journée avec repas	<b>0,009</b>	6,32 €	15,83 €	<b>0,0048</b>	3,23 €	9,12 €
journée avec repas	<b>0,012</b>	8,44 €	21,09 €	<b>0,0068</b>	4,57 €	12,92 €

Le taux d'effort est calculé sur la valeur du Quotient Familial.

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2<sup>ème</sup> enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Les autres tarifs restent inchangés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,**  
**GENTES Hervé**



**La Présidente,**  
**PACAUD Dorothee**

Acte publié sur le site internet de  
l'EPCI le : 18 Avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240411-DEL2024054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024